



## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Centre

*Gymnase Saint-Jean – Vendredi 18 novembre 2016*

### ***Élus présents :***

---

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers.

### ***Assistaient en outre à la séance :***

---

- M. Lucien WETTEL, Président du Conseil des Aînés ;
- M. Francis MICODI, pour le journal « L'Alsace » ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

### ***Nombre de participants :***

---

Environ 30 personnes présentes.

### ***Ordre du jour :***

---

1. Maintien des taux communaux des impôts ;
2. Point travaux ;
3. Questions/réponses.

### **Début de la séance : 20h**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne ensuite lecture de l'ordre du jour avant de passer à sa liquidation.

### ***1. Maintien des taux communaux des impôts***

---

Chaque année, les Rixheimois prennent connaissance du montant se trouvant au bas de leur feuille d'impôt, c'est-à-dire de ce qu'ils versent au fisc. M. le Maire revient sur la feuille d'impôts pour démontrer que le respect de l'engagement selon lequel le taux des impôts locaux n'est pas augmenté mais maintenu à 15,2 % et ce depuis 2007.

Malgré tout, l'augmentation des bases aboutit à une hausse du montant dont s'acquittent les contribuables. En l'occurrence, il s'agit de la valeur locative brute qui est revalorisée par l'Etat chaque année du montant de l'inflation qui est d'environ 1 %.

Qui plus est, pour certaines habitations qui ont fait l'objet de travaux d'amélioration, cela peut aboutir à une augmentation du coût.

La seconde raison de l'augmentation globale résulte du choix d'autres collectivités, notamment m2A et le département. Au final, la taxe à payer est donc d'un montant plus élevé.

Malgré tout, le taux communal est maintenu.

Un participant souligne qu'il aimerait que l'Etat donne l'exemple et que si l'indice d'augmentation des loyers n'augmente pas, il conviendrait de ne pas augmenter non plus le taux des impôts au niveau de l'Etat.

Il demande ensuite ce qui justifie l'augmentation de 5,5 % par m2A. M. le Maire rappelle avoir restreint les dépenses de fonctionnement interne à la collectivité qui représentent une partie des dépenses de la commune. L'autre partie résulte de dépenses d'investissement. Les charges de fonctionnement ont donc pu être comprimées.

M2A étant une agglomération fondée sur les services à la population (piscines, transport scolaire, crèches, périscolaires, zoo, musées...), les coûts de fonctionnement sont nettement plus importants. En outre, l'Etat baisse ses dotations : -1 M€ pour Rixheim, - 20 M€ pour m2A.

Malgré des économies importantes, le seul autre moyen de baisser les dépenses serait de réduire le niveau de service. Or les usagers ne le souhaitent majoritairement pas. Par conséquent, le seul moyen d'absorber la baisse de ressources est l'augmentation du taux de fiscalité intercommunale.

## **2. Point travaux**

---

Les travaux de voirie sont quasiment achevés pour l'année. Certains travaux (rues des Vergers, Raisin et des Suisses) seront terminés avant la fin de l'année également. Les prochains auront lieu rue d'Alsace, rue de Bourgogne, Impasse du Roussillon et rue de Lorraine. Ce sera probablement début 2017, dès que les conditions météo le permettront.

D'autres travaux sont prévus sur l'année prochaine, notamment à l'avant de la Commanderie. Au niveau de la rue des Vergers, les réseaux d'eau et d'électricité seront refaits au courant des mois de février et mars.

Il y a un autre chantier, celui du bâtiment annexe pour les archives et les collections du Musée du Papier Peint (MPP). M. le Maire rappelle le contexte du bâtiment : 98 % des collections du MPP se trouvent dans le grenier du musée, dans des conditions de sécurité incendie pouvant être améliorées.

Les préventeurs avaient expliqué que la fermeture du bâtiment n'était pas exclue en cas d'incendie, ce qui aurait abouti à la fermeture de l'Hôtel de Ville.

Les archives, quant à elles, sont stockées au sous-sol de la Commanderie dans des conditions non satisfaisantes.

Même si ces chantiers n'ont pas fait partie des investissements prioritaires, il devenait nécessaire de les envisager d'autant plus que les infrastructures sont désormais mieux adaptées à la taille de la population (AGORA, périscolaires, écoles, Arc-en-ciel, voirie...)

M. le Maire anticipe les premières remarques à propos du futur chantier et de l'apparence du bâtiment et précise que le permis de construire a été validé et délivré par l'Architecte des bâtiments de France et le Conservateur des monuments historiques, ce qui atteste de sa cohérence avec le reste de l'ensemble immobilier de la Commanderie.

Un riverain constate que l'enfouissement des lignes téléphoniques est en cours Grand'Rue et rappelle que les installations ne sont pas forcément adaptées à leur localisation, notamment en raison de la présence de gaines en PVC.

### ***Questions-Réponses***

---

M. le Maire passe ensuite la parole à M. Michel POCHON et revient sur la méthodologie mise en place pour réaliser des projets, notamment en matière de sécurité et de circulation.

Actuellement, il déplore le fait que les personnes fassent systématiquement primer leur intérêt personnel sur l'intérêt général. Au final, cela aboutit à un recul sur certains points qui ont pourtant été proposés par les habitants, validés ou amendés par la municipalité et votés en conseil de quartier.

Le cas particulier évoqué est celui de la rue des Fleurs et des rues adjacentes.

M. POCHON propose donc un changement de mode opératoire sur un modèle de réflexion-action dont le premier projet sera l'embellissement du parc.

Une riveraine demande si les personnes qui demandent à ce que les choses soient défaites participent aux différentes réunions de quartier et de concertation. M. le Maire répond par la négative. Souvent, les démarches ne sont pas exclusivement guidées par des motivations issues de l'intérêt général. Or selon M. le Maire, le sens de l'intérêt général doit être retrouvé quand bien même il irait à l'encontre de l'intérêt particulier.

En tout état de cause, le rôle de la collectivité reste de promouvoir l'intérêt général.

Toutefois, certains projets issus des Conseils de quartier ont permis d'améliorer la collectivité. L'exemple de la circulation au centre-ville est cité et reconnu.

Un riverain rappelle que ce sont avant tout les personnes présentes en conseil de quartier qui contribuent à la prise de décision, alors même qu'elles ne représentent pas nécessairement une majorité des personnes concernées.

M. le Maire rappelle que l'ensemble des habitants sont invités, et que c'est aussi cela la démocratie : les participants prennent la décision. Il cite l'exemple d'une élection présidentielle où le président est élu par celles et ceux qui se déplacent pour voter.

Un riverain souligne que selon lui la formule des conseils de quartier est davantage une réunion d'information et non de décision. M. le Maire rappelle que de nombreux projets ont été élaborés et votés lors de ces réunions et que cela a été présenté ainsi dès la mise en œuvre de ces assemblées.

S'ensuit une discussion sur les groupes de travail et le processus d'élaboration des projets proposés.

Un participant demande la suppression de l'un des espaces verts à proximité du temple pour libérer de la place pour le corbillard. M. le Maire répond par la négative : les aménagements de voirie sont réfléchis en amont et une fois le projet arrêté, il n'est pas revu tant que des travaux de voirie complets ne sont pas nécessaires.

En revanche, M. le Maire propose de réserver un emplacement pour le véhicule mortuaire.

S'ensuit une demande à propos d'un accès au 71 rue Wilson où se trouve désormais un arrêt de bus. Le déplacement de l'arrêt est demandé pour laisser l'accès à une cour commune. M. le Maire répond qu'il est désormais obligatoire de rehausser et de rallonger les arrêts de bus pour faire respecter les normes d'accessibilité.

En fonction de cela, il faut déterminer un emplacement approprié pour les arrêts de bus. Une étude technique est donc réalisée et des emplacements proposés. Il y a eu le même cas de figure rue de Gaulle et de Habsheim. Ces aménagements sont présentés sur les plans globaux d'aménagement de la voirie. En l'espèce, deux réunions spécifiques ont eu lieu pour présenter les plans qui ont été validés à l'issue.

Plusieurs solutions alternatives ont été proposées au riverain après de nombreuses études et négociations. Il les a toutes refusées. Par conséquent l'arrêt de bus ne sera ni déplacé ni modifié.

Une riveraine se plaint de l'état de la voirie de la rue de Riedisheim. M. le Maire rappelle que le manque de travaux pendant de nombreuses années a abouti à une dégradation globale et qu'un million d'euros permet de rénover environ 1 Km de voirie. Il y a à Rixheim environ 67 Km de voirie et il convient donc de faire des choix en termes de priorités, parmi lesquelles les grands axes de circulation les plus dégradés.

Ensuite, il est précisé qu'un plan pluriannuel de rénovation de la voirie a été mis en œuvre.

Une participante interroge M. le Maire sur le projet de construction rue Bellevue, et son évolution. Après un rappel de l'historique de l'affaire, M. le Maire constate ne pas avoir d'informations nouvelles sur le sujet.

Un riverain demande ce qu'il advient des haies non entretenues sur des propriétés privées abandonnées et débordant sur une propriété privée limitrophe. Les moyens d'action de la collectivité sont limités en la matière et une lettre de mise en demeure n'est pas nécessairement appropriée pour un problème entre deux personnes privées.

Un riverain demande quand la fibre optique sera opérationnelle. Selon Orange, la fibre sera dans tous les quartiers pour fin 2016. Actuellement, des armoires sont en cours de pose. M. le Maire déplore néanmoins le manque de communication et de d'information de la part d'Orange.

M. le Maire précise qu'il y a un temps de latence entre l'implantation de la fibre et la mise en service de la connexion.

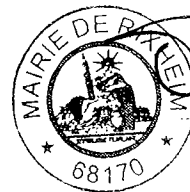
Pour les collectifs, il est nécessaire que le conseil syndical délibère et il convient que les copropriétaires le demandent. M. le Maire précise que les habitants seront libres de choisir l'offre de tout opérateur proposant du haut débit.

Un riverain demande ce qu'il en sera de la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à Rixheim. M. le Maire répond que la Ville y est farouchement opposée et que son conseil municipal prendra une délibération en ce sens.

**Fin de la séance à 22H**

Fait à Rixheim,  
le 12 décembre 2016

Le Maire,



**Olivier BECHT**